



Examens terminaux - JANVIER 2022 en période de crise sanitaire Covid-19

CONSIGNES À RESPECTER OBLIGATOIREMENT

- Limitez les contacts et évitez les situations à risque dans les 14 jours avant la date de l'épreuve
- Munissez-vous d'un stock de masques suffisant et d'un flacon de solution hydro-alcoolique
 - Portez obligatoirement un masque (à l'intérieur et à l'extérieur). Il est interdit de l'enlever sauf exceptionnellement pour boire ou manger dans le temps minimum nécessaire
 - Respectez la distanciation physique à l'intérieur et à l'extérieur
 - Respecter les gestes barrières (lavage des mains fréquent, pas d'embrassade, ni d'accolade...)
 - Respectez la signalétique (sens de circulation, ...) et les indications du personnel
 - Respectez précisément votre horaire de convocation (n'arrivez pas en avance, ni en retard)
 - Toute entrée dans la salle est définitive (ne pas créer de flux « inverse »)
 - Dirigez-vous à votre place en respectant les indications du personnel de surveillance.
 - Si vous allez aux toilettes durant le temps de l'épreuve, faites signe au surveillant. Un lavage des mains sera de nouveau exigé avant de continuer votre composition.
 - Les attroupements et regroupements, dans et aux abords du bâtiment, sont interdits

Avant de quitter votre place, vous devrez désinfecter votre espace de travail (table et chaise) avec le matériel mis à votre disposition.

Tout étudiant ne respectant pas les consignes pourra être immédiatement exclu par le responsable de la salle d'examen, sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre dès lors que ces consignes auront fait l'objet d'un rappel explicite.